

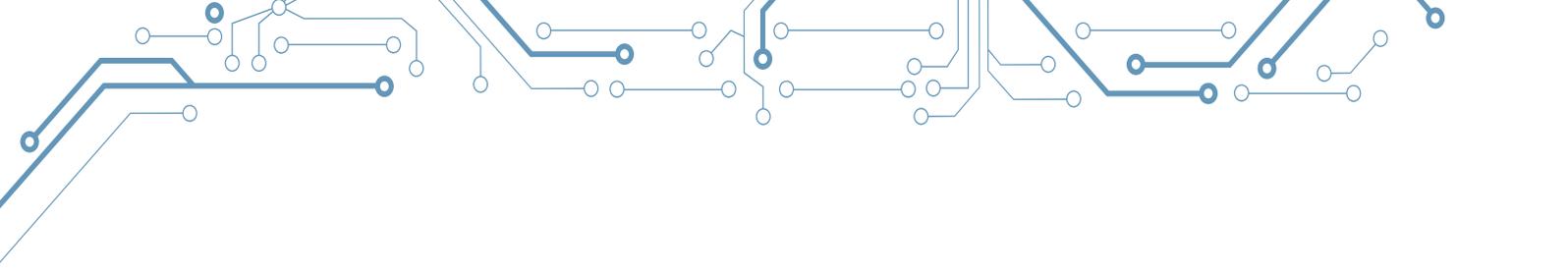
PLAN NUMÉRIQUE ALLIER

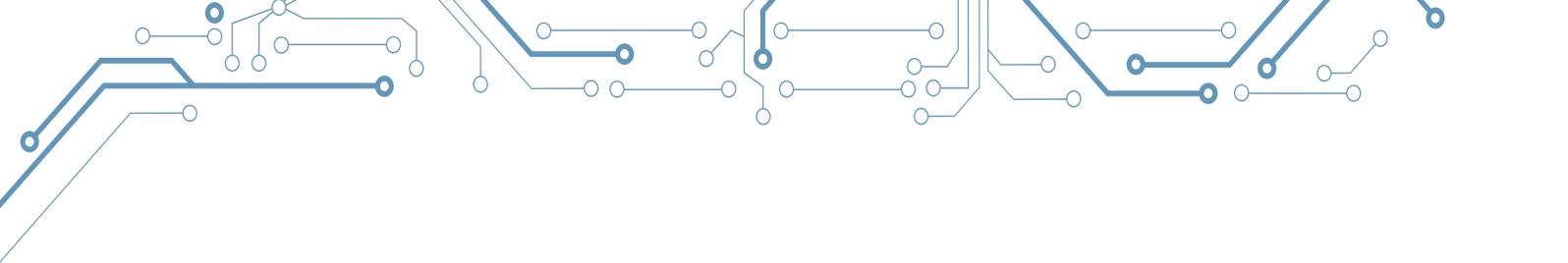
Stratégie départementale des usages et services numériques 2019-2021



Allier
le Département







Plan Numérique Allier

Stratégie départementale des usages et services numériques 2019-2021

13 millions de personnes sont exclues du numérique en France par absence de connexion haut débit, de couverture mobile, de matériel ou manque de maîtrise des outils. 19 % des Français n'ont pas d'ordinateur à domicile, 7 millions peinent avec une qualité médiocre de l'internet tandis que 500 000 n'ont tout simplement pas accès à une connexion internet fixe et enfin 30 % ne sont pas familiers des usages numériques. Souvent ces obstacles peuvent être cumulatifs.

En 2017, 13 % de la population âgée de plus de 18 ans (6,7 millions d'habitants) ne se connectent jamais à Internet dont une partie l'a déjà utilisé avant d'y renoncer en majorité par absence d'intérêt et manque de compétence. S'y ajoute la même proportion d'internautes distants (7 millions d'habitants) avec un faible niveau de compétences numériques et mal à l'aise avec Internet. Près d'un tiers d'entre eux ne dispose pas d'adresse mail ni de compte sur un réseau social, et les trois quarts ne font pas leur démarches en ligne.

Face au développement des usages numériques et à la dématérialisation des démarches, cette situation met en difficulté de nombreuses personnes dans leur vie quotidienne. Y remédier nécessite au préalable d'améliorer la couverture numérique des territoires et aussi de lutter contre la fracture numérique avec les moyens humains, techniques et financiers appropriés de manière à produire des services de qualité.

Chef de file des solidarités sociales et territoriales, le Conseil départemental de l'Allier entend relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés des autres acteurs bourbonnais (collectivités, administrations, associations, etc.) en s'engageant dans une action structurante. L'impulsion et l'accompagnement de projets numériques constituent des vecteurs d'attractivité et de développement pour le département. Face aux métropoles, espaces pionniers en la matière, des initiatives apparaissent sur des territoires ruraux comme l'Allier et elles doivent pouvoir être soutenues. Chaque citoyen doit pouvoir accéder aux mêmes chances de réussite grâce ou dans le numérique, qu'il habite au cœur d'un pôle urbain ou en zone rurale.

Ce document-cadre présente le plan d'action départemental pour un numérique inclusif : les intentions de la collectivité, les grandes orientations, les principales actions. Il est à envisager comme une feuille de route, car il sera enrichi d'initiatives au gré des concertations avec les partenaires, mais aussi des opportunités conjoncturelles à saisir. En effet, la dynamique de l'écosystème numérique et la vitesse d'apparition de nouveaux usages ou de nouveaux outils nécessite de prévoir un mécanisme de révision de cette stratégie, prenant en compte ces évolutions. Un bilan des actions menées sera établi et pourra donner lieu à un ajustement du plan, en fonction des nouveaux projets retenus.

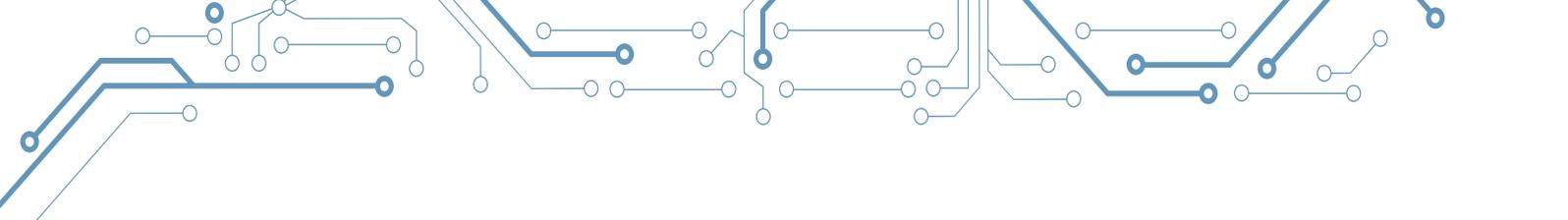
SOMMAIRE

1/ LES INFRASTRUCTURES, un préalable	p.5
<ul style="list-style-type: none">• Le soutien de l'Etat.• Le Réseau d'initiative publique Auvergne.• Les programmes d'Etat en téléphonie mobile.• Le soutien aux territoires sur le volet numérique : le Wif@llier.	
2/ LES ENJEUX & BÉNÉFICES	p.9
3/ LES CIBLES	p.11
4/ LE PLAN D' ACTIONS	p.15
1. Dresser un état des lieux/Établir un diagnostic	p.16
2. Faciliter l'inclusion numérique de tous les publics	p.17
<ul style="list-style-type: none">2.1. Les aidants<ul style="list-style-type: none">2.1.1. Former les aidants2.1.2. Renforcer le réseau des aidants2.1.3. Outiller les aidants2.2. Les usagers<ul style="list-style-type: none">2.2.1. Former les usagers2.2.2. Outiller les usagers	
3. Accompagner le développement numérique dans les territoires	p.21
<ul style="list-style-type: none">3.1. Les espaces où le public se rend (stratégie « pull »)<ul style="list-style-type: none">3.1.1. Les lieux dédiés à l'aide social et aux services au public3.1.2. Les tiers-lieux3.1.3. La médiathèque départementale et le réseau des bibliothèques du territoire3.2. Les dispositifs qui vont au public (stratégie « push »)<ul style="list-style-type: none">3.2.1. Le bus numérique3.2.2. L'aide numérique à domicile	
4. Rendre accessible et visible l'offre d'accompagnement numérique	p.24
<ul style="list-style-type: none">4.1. Mettre en réseau les acteurs du numérique<ul style="list-style-type: none">4.1.1. Proposer d'actualiser le SDAASP, schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public4.1.2. S'appuyer sur les structures existantes4.2. Développer un numérique ouvert et citoyen<ul style="list-style-type: none">4.2.1. Mettre en place un géoportail du numérique dans l'Allier4.2.2. Poursuivre le travail de l'observatoire des services au public4.2.3. Développer les services en ligne	
5. Encourager l'acquisition d'une culture numérique	p.26
<ul style="list-style-type: none">5.1. Soutenir des projets comportant une dimension numérique5.2. Utiliser le numérique au service de la médiation culturelle et du patrimoine<ul style="list-style-type: none">5.2.1. Encourager les initiatives interactives et immersives5.2.2. Poursuivre le développement de la médiathèque digitale5.3. Utiliser le numérique au service du secteur médico-social<ul style="list-style-type: none">5.3.1. Faciliter le partage des données5.3.2. Développer des expérimentations en faveur du maintien à domicile5.4. Promouvoir le numérique auprès de la jeunesse<ul style="list-style-type: none">5.4.1. Favoriser l'usage du numérique5.4.2. S'appuyer sur le réseau des professionnels	
5/ LE FINANCEMENT	p.33

LES

INFRASTRUCTURES





1/ LES INFRASTRUCTURES, un préalable

1.1. Le soutien de l'Etat

L'amélioration de la couverture numérique du territoire (accès à internet via les réseaux fixes comme la couverture mobile) doit être une priorité au service de la cohésion et de la compétitivité des territoires. Lancé en 2013, le Plan France Très Haut Débit repose sur deux composantes : les réseaux déployés par les opérateurs privés sur leurs ressources propres d'une part et les réseaux d'initiative publique déployés sous la responsabilité des collectivités territoriales (cofinancés par l'Etat à hauteur de 3,3 milliards €). Aujourd'hui, la plupart des Départements, métropolitains comme d'outremer, ont structuré et planifié leur projet de déploiement et la plupart d'entre eux sont entrés dans une phase opérationnelle qui comprend des phases d'études préalables antérieures aux premiers déploiements physiques des réseaux.

L'Etat s'engage d'ici 2020 à garantir à tous un accès au bon haut débit > 8Mbits/s ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité et, d'ici 2022, à doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques de pointe en offrant des accès à très haut débit >30 Mbit/s. 6 % des foyers ne bénéficieront en effet pas de bon haut débit par les réseaux filaires à cette échéance dans des territoires majoritairement ruraux. Le Gouvernement propose un soutien financier aux particuliers concernés allant jusqu'à 150 € pour l'installation d'équipements de réception d'internet par satellite ou par les réseaux hertziens terrestres.

1.2. Le Réseau d'initiative publique Auvergne

6

Dans le Département, le déploiement du Très Haut Débit s'articule autour de l'initiative publique et privée. Dans le cadre d'un A.M.I.I. (Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement) Orange s'est engagé à couvrir d'ici fin 2020 les zones correspondantes aux trois communautés d'agglomération du Département avant la fusion avec les communautés de communes en janvier 2018, soit 59 communes. Avant cette décision, le Département de l'Allier et ses partenaires Auvergnats avaient déjà été proactifs puisqu'un premier P.P.P. (Partenariat Public Privé) entre la Région Auvergne et Orange Infrastructures, cofinancé par les quatre Départements d'Auvergne a eu lieu entre 2007 et 2009. L'objectif était le 512 kb/s pour tous en renforçant le réseau A.D.S.L. avec la mise en place de NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) pour un coût de 3,8 millions € pour le Conseil départemental de l'Allier (projet financé à 50 % par la Région et à 50 % par les Départements d'Auvergne). Pour réduire les coûts afin d'aller plus loin dans le déploiement, le Département de l'Allier s'est de nouveau regroupé dès 2013 avec les autres Départements de l'ancienne Région Auvergne, le Conseil Régional et les communautés d'agglomérations pour le déploiement du Réseau d'Initiative Publique en dehors des zones d'investissements privés. Cela représente un investissement de 900 000 K€ brut à l'échelle de l'ancienne Région Auvergne, dont 90 000 K€ brut pour le Département de l'Allier (30 000 K€ net).

Une première phase de déploiement a permis de couvrir 13 communes en fibre optique jusqu'à l'habitant (FTTH) tout en déployant du Wifimax et en opérant des montées en débit ADSL dans de nombreuses autres communes. Un dispositif permet de financer l'acquisition d'une parabole pour la réception d'Internet par satellite pour les personnes situées en zones d'investissement public ne disposant pas d'au moins 8 Mb/s à l'issue de la phase 2.

Une deuxième phase, en cours de déploiement permet de couvrir 23 communes supplémentaires en FTTH.



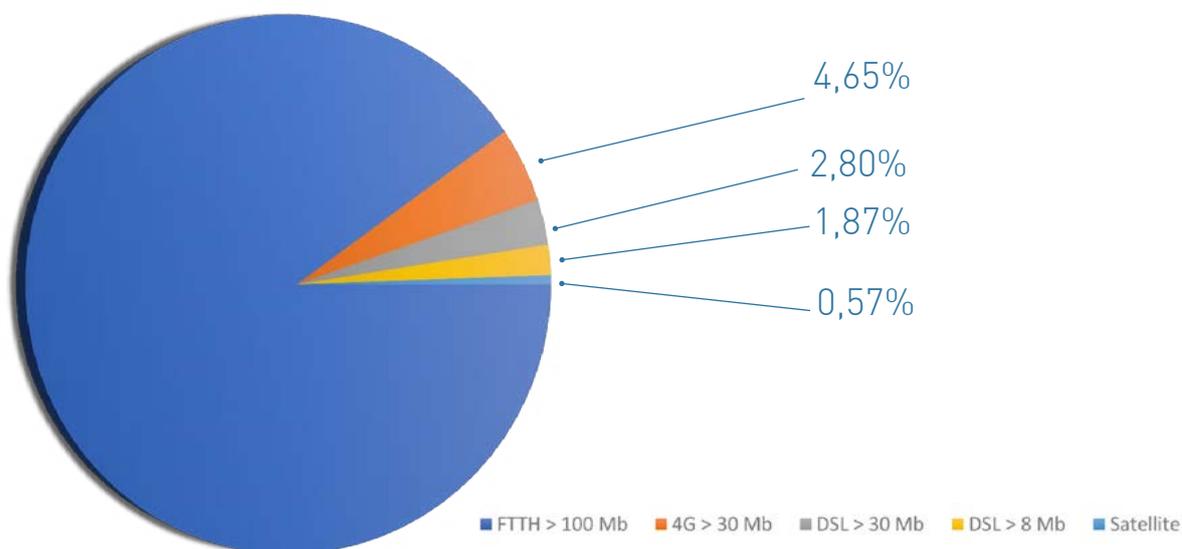
La troisième phase a été renégociée et actée en 2019 avec pour objectifs :

- plus de fibre optique (174 communes au lieu des 43 initialement prévues) ;
- plus de débits (30 Mb/s pour tous en 2020 grâce à un mix technologique : FTTH, 4G, Montée en débit ADSL et Satellite) ;
- plus de rapidité de déploiement (fin du déploiement en 2022 au lieu de 2025).

À terme cette phase 3 renégociée permettra une meilleure couverture du territoire :

- 90 % de la population de l'Allier (soit environ 304 000 habitants) à 100 Mb/s en 2022 ;
- 97,56 % de la population à au moins 30 Mb/s (100 % avec complément satellite) ;
- 99,43 % de la population à au moins 8Mb/s (100 % avec complément satellite) ;
- le tout à iso budget par rapport à la phase 3 initiale.

Débits et technologies pour la population à fin 2022 en Allier

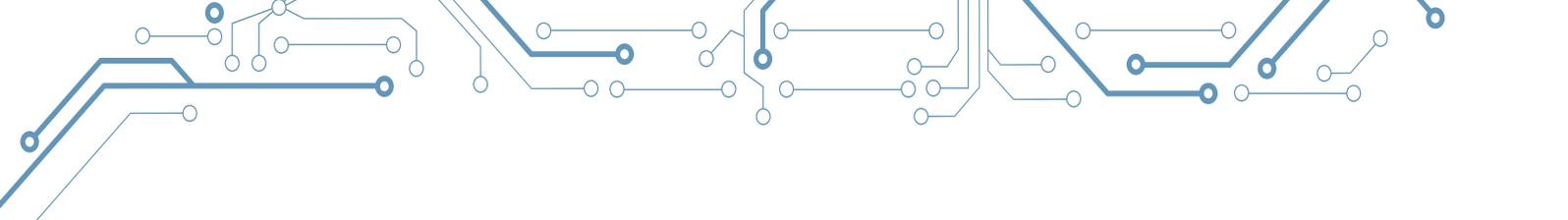


1.3. Les programmes d'Etat en téléphonie mobile

Concernant la couverture mobile, le 12 janvier 2018 l'État et quatre opérateurs de téléphonie mobile ont signé un accord ayant pour objectif de généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français : le New Deal.

Cet accord prévoit :

- la fin des zones blanches : en trois ans autant de zones seront traitées qu'avec l'ensemble des programmes gouvernementaux depuis 15 ans, chaque opérateur s'étant engagé à fournir 5 000 installations supplémentaires ;
- la généralisation de la 4G, avec d'ici 2020 plus de 10 000 communes passant de la 2G ou la 3G à la 4G ;
- l'accélération de la couverture mobile des axes de transport, notamment sur les lignes TER ;
- l'amélioration de la qualité de service : pour être considérée comme couverte, une zone devra bénéficier d'un service de bonne qualité ;
- la généralisation de la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, notamment en utilisant la voix sur Wifi.



L'Agence du Numérique pilote deux programmes de soutien à la couverture mobile :

- le programme « zones blanches centres-bourgs » pour apporter une couverture en téléphonie et Internet mobile minimale dans les centres bourgs des communes concernées ;
- le programme « 1 300 sites stratégiques » pour assurer la couverture mobile de 1 300 sites stratégiques définis et sélectionnés au niveau local (zones économiques et touristiques, hameaux, etc.).

Engagé de longue date dans la réduction de la fracture numérique, le Département de l'Allier a toujours été volontariste quant à la couverture mobile de son territoire. Nous avons toujours répondu présent lorsque les programmes d'Etat nous ont permis d'intervenir.

Ainsi dans les années 2000, ce sont 18 points construits ou loués par le Département qui ont permis de répondre au premier programme dit « zones blanches ».

En 2015, quatre nouvelles zones blanches étaient identifiées en Allier et là encore, le Département a construit les infrastructures nécessaires à leurs résorptions : Nizerolles, Servilly et Saint-Christophe (dont le point-haut couvre également la commune de Billezois).

En 2016, deux nouvelles zones blanches sont traitées : Echassières et Chouvigny. Le Département s'est positionné sur la maîtrise d'ouvrage et n'attend plus que le feu vert de l'Etat.

Avec le même volontarisme, le Département travaille également avec la Région à la couverture des trois zones retenues nationalement dans le cadre de l'appel à projets dit des « 800 sites » à Chatel-Montagne, dans la Haute-Vallée du Cher et dans les Gorges de la Sioule.

Enfin, dans le cadre du « New Deal » une coopération entre le Département et la Préfecture a permis de prioriser 16 sites depuis 2018, sites qui seront construits par les opérateurs. Il reste deux sites à prioriser pour 2019 et douze pour 2020, les quotas des années suivantes n'étant pas encore connus.

Un travail coordonné avec la majorité des autres Départements de la Région a permis d'obtenir un bonus de dotation d'un site par an pendant trois ans.

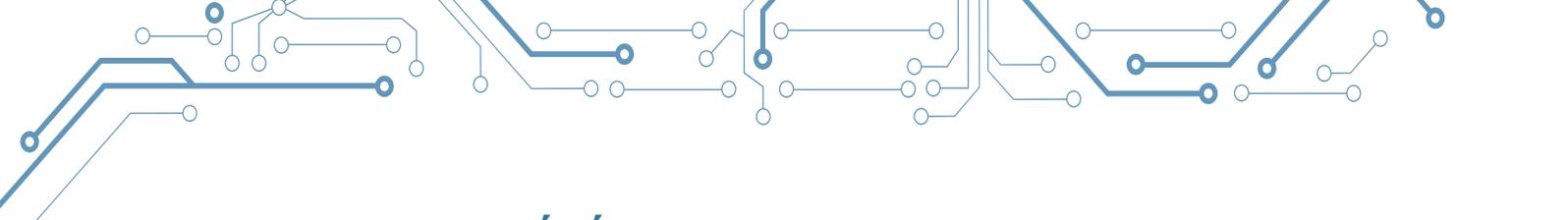
Les communes retenues pour bénéficier d'une amélioration de couverture dans le cadre du « New Deal » jusqu'à présent sont : Molles, Rocles, Saint-Hilaire, Tronget, Paray-le-Frésil, La Guillermie, Lavoine, Saint-Bonnet-Tronçais, Murat, Chappes, Vaumas, Chapeau, Saint-Léon, Tréteau, St-Gérard de-Vaux, Coutansouze, Lalizolle et Busset.

1.4. Soutien aux territoires sur le volet numérique : le Wif@llier

Avec un programme qui subventionne l'équipement et l'installation, plus d'une trentaine de communes ont pu installer jusqu'à 6 bornes de Wifi public sur leurs territoires. Au-delà de la subvention, les équipes du Département accompagnent techniquement les communes dans le choix d'une solution adaptée à leurs besoins. Environ 80 communes ont actuellement entrepris les démarches pour bénéficier du dispositif. Les bornes du réseau Wif@llier permettent aux touristes, et à toute personne de passage, de bénéficier d'une connexion Wifi gratuite sur leurs smartphones, leurs tablettes ou leurs PC portables. Il s'agit d'un véritable atout pour dynamiser le centre-ville, centre-bourg, particulièrement pour les communes rurales ne disposant pas forcément d'une bonne couverture Internet mobile. Le Département de l'Allier consacre 160 000 € à cette opération aidé à plus de 66 % par le groupe La Poste.

LES ENJEUX ET BÉNÉFICES





2/ LES ENJEUX & BÉNÉFICES

Le rapport au secrétaire d'Etat chargé du numérique confié à France Stratégie et présenté le 12 juillet 2018, évalue les gains économiques d'un accompagnement des non-internautes à 1,2 milliards d'euros par an sur dix ans.

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique portent sur :

◆ **l'économie numérique** : les sites de e-commerce permettent d'accéder à de nombreux produits parfois à des prix plus attractifs que dans les circuits de vente classique. D'autre part, l'économie collaborative (troc, partage, location, revente, etc.) génère des ressources. C'est autant de gains de pouvoir d'achat pour les éloignés du numérique ;

◆ **l'emploi et la formation** : l'évolution de la pédagogie en étroite association avec le monde enseignant est nécessaire pour s'adapter à la «révolution internet». Des plateformes éducatives numériques (e-learning, MOOC, etc.) rendent disponible à distance une importante offre de formation. Réussite scolaire, augmentation de la productivité, chômage, le numérique représente des gains dans chacun de ces domaines ;

◆ **l'inclusion sociale et le bien-être** : en matière de santé, les avancées technologiques liées à la télémédecine doivent pouvoir faciliter l'accès aux soins dans tous les territoires ainsi que la prise en charge et le maintien à domicile des personnes âgées. L'utilisation d'internet permet aussi des gains de temps et l'amélioration du capital social (maintien du contact avec ses proches, sentiment d'appartenance à la société, etc.) ;

◆ **les relations avec les services publics** : les outils numériques peuvent améliorer l'accessibilité des services, mieux informer les usagers sur leurs droits faciliter les relations entre l'administration et ses usagers, que ce soit en présentiel ou virtuel.

LES CIBLES



3/ LES CIBLES

Face au numérique, on peut considérer trois types d'usagers

Type d'usagers	Attentes vis-à-vis du numérique
Les citoyens et professionnels connectés Il s'agit de personnes ayant déjà un usage complet, voire intensif du numérique et des différents outils afférents. Ce sont par exemple les jeunes issus de la génération «digital natives», les actifs déjà formés, les professionnels directement impliqués dans l'écosystème numérique (entreprises, startups, etc.).	Ils peuvent être concernés par le télétravail. Ainsi, s'ils seront peu demandeurs en services (formation, assistance), ils se montreront exigeants en matière de couverture et de qualité du réseau.
Les usagers à accompagner Pour eux, le numérique est là et il faut faire avec. Il est donc accepté voire partiellement intégré.	Ils sont en attente d'information et de montée en compétences, avec des actions de rencontre, de médiation numérique, etc.
Les usagers déconnectés Toutes les personnes pour lesquelles le numérique est un problème : par absence d'accès (pas de connexion ou de matériel) ou de compétence et pour certaines, ces problèmes sont cumulatifs.	Pour elles, le numérique peut être perçu comme une menace accompagnant une nouvelle perte d'autonomie. Il s'agit donc de rassurer, accompagner, assister et dans certains cas, « se substituer à ».

12

L'A.N.S.A. (Agence nouvelle des solidarités numériques) a fait paraître en 2018 une cartographie de huit profils type de publics. Ils représentent les situations les plus à risque vis-à-vis du numérique selon deux critères : les difficultés d'accès et les difficultés d'usage.

Les huit types de publics/situations les plus à risque vis-à-vis du numérique :

- ▶ Familles monoparentales et femmes en situation de fragilité
- ▶ Jeunes en démarche d'autonomie
- ▶ Créateurs d'entreprise
- ▶ Chargés d'accueil dans les services publics
- ▶ Travailleurs sociaux
- ▶ Personnes vivant en zone rurale
- ▶ Personnes en situation de handicap
- ▶ Personnes ne maîtrisant pas l'écrit en langue française

Réalisés en partenariat avec l'Agence du Numérique dans le cadre du Labo « Numérique et Inclusion » entre juillet et novembre 2017, les travaux autour de ces huit profils type ont donné lieu à la production de cahiers thématiques. Chaque cahier thématique permet de mieux comprendre qui ils sont, quelles sont leurs attentes et la meilleure manière d'y répondre en matière de numérique.

Exemple : les personnes et familles vivants en zones rurales :

Contexte

Aujourd'hui, selon l'Insee, un français sur trois vit en zone rurale (au sein des 33 000 communes peu ou très peu denses du territoire). Si toutes les personnes vivant en zone rurale ne forment pas un groupe homogène qui serait démunie face au numérique, il existe des problématiques spécifiques à ces personnes auxquelles le numérique peut être en mesure de répondre. La question du numérique en zone rurale se limite souvent à la problématique de l'accès à un réseau internet de qualité dont la solution passe par une couverture haut débit de l'ensemble du territoire national. Cette réalité ne doit pas masquer l'existence d'autres problématiques liées à l'utilisation du numérique qui là aussi, recouvre plusieurs situations bien distinctes si l'on s'intéresse à la population des néo-ruraux (une jeune famille s'installant) à la campagne où à une population plus âgée, parfois isolée, n'ayant jamais ou peu utilisé d'autres formes d'écriture que le stylo et le papier.

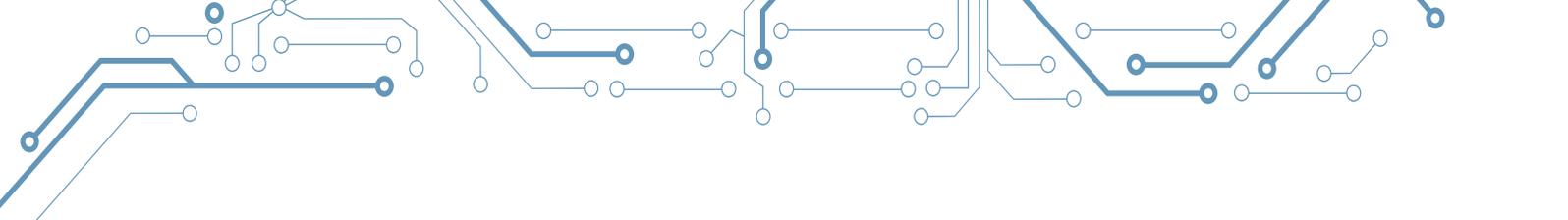
Pour les personnes les plus éloignées du numérique en termes d'accès, d'intérêt et de matériel, le fait de vivre en zone rurale renforce les freins couramment identifiés (exemple : éloignement de l'espace public numérique le plus proche) alors même que les outils numériques constituent une véritable opportunité pour les personnes en ruralité (éviter certains déplacements, disposer d'un réseau social plus large, trouver un moyen de transport...).

Principales contraintes pouvant se présenter

- Malgré une volonté affichée par de nombreuses collectivités locales de traiter la fracture numérique en zone rurale, la principale contrainte pouvant toucher les personnes résidant dans ces zones est d'abord d'ordre technique avec une qualité de réseau inférieure aux standards en ville, voire son absence dans le cas des zones ultra périphériques.
- Le vieillissement des populations en milieu rural est aussi une caractéristique à prendre en compte à la fois en termes de besoins auxquels le numérique pourrait répondre et en termes d'apprentissage dans la mesure où les zones rurales peuvent concentrer plusieurs types de problématique (revenus faibles, manque de maîtrise de l'écrit, appétence plus faible pour le numérique). Il existe donc un risque dans ces zones rurales d'une sous-utilisation nécessaires à l'utilisation des outils numériques.
- Le déficit en mobilité des personnes, a fortiori pour celles ne possédant pas de véhicule, est un frein pour accéder aux services d'appui à l'utilisation du numérique ou à un environnement permettant d'aider les personnes dans leurs démarches (familles, amis, voisins).
- Enfin, sans que cela soit propre aux habitants des zones rurales, certaines personnes n'utilisent pas internet par choix personnel, par autocensure (elles ne s'estiment pas capable de l'utiliser), ou plus simplement par manque d'intérêt/d'occasion de l'utiliser.

Exemples de besoins potentiels nécessitant l'utilisation du numérique

- Les services en ligne évitant les déplacements (administratif, achats, rendez-vous par visio-conférence...).
- Les services simplifiant les déplacements (covoiturage, transport en commun, transport à la demande ...).

- 
- Les services permettant de créer du lien social (réseaux sociaux, sites de rencontre ...).
 - Les services facilitant le télétravail.

Rapport des usagers au numérique

- Les personnes rencontrées ont exprimé un manque de confiance pour remplir seules les documents. Le risque des retards de traitement lié à des erreurs potentielles est tel, qu'elles se dirigent auprès de services sociaux. Ces difficultés et leurs conséquences connotent négativement le numérique et le transforme davantage en un frein qu'en accélérateur pour ces personnes.

- Le numérique est attractif pour les personnes à des fins informatives (lecture des journaux locaux ou nationaux, horaires de la SNCF, santé, visite de musée...), de loisir (accès à la musique, aux films et jeux de société) ou dans une logique de sociabilité (logiciel de communication gratuit, réseaux sociaux pour rompre l'isolement notamment avec les enfants éloignés, échanges de courriels).

Préconisations

- Il semble nécessaire d'inciter les communes et les intercommunalités à se doter des moyens humains et techniques nécessaires pour permettre la formation et la mise à disposition des outils à tous (développement d'un service public de qualité).

- Cependant, il est également nécessaire de continuer à assurer un service « physique » pour faire avec/faire à la place des personnes les plus éloignées.

- Parmi les sites pouvant servir de lieux à la médiation numérique il est possible de compter sur des lieux neutres tels que les Maisons de Services Au Public (MSAP), la mairie, les espaces associatifs, les bibliothèques/bibliobus ou encore les écoles.

- Le décloisonnement des acteurs locaux apparaît comme une nécessité. A titre d'exemple, il serait utile d'encourager un rapprochement entre les MSAP et les services d'accompagnement dans les mairies.



LE PLAN D' ACTIONS



4/ LE PLAN D' ACTIONS

1. Dresser un état des lieux / Etablir un diagnostic

Il s'agira d'établir un inventaire de ce qui existe : les espaces numériques du territoire, les forces en présence, les dispositifs existants, et donc de recenser et de cartographier les structures mobilisables.

Il s'agira aussi d'identifier les besoins des professionnels et des acteurs de terrain en matière de réseau, d'équipement et de montée en compétence, en sollicitant leur expertise d'usage, de définir les profils des publics qu'ils accueillent, pour quels besoins, quels types de services, quel accompagnement, quels types d'ateliers de formations, et aussi mesurer leur volonté à s'engager dans un réseau départemental d'inclusion numérique.

Cet état des lieux permettra d'ajuster les orientations du plan départemental d'inclusion numérique, et surtout d'ordonner ses priorités.

Pour cette première étape, nous pourrons nous appuyer sur le pré-diagnostic ci-dessous :

<p>Les espaces à forte dimension productive (axés économie) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 13 coworking/télécentres (Dom-pierre-sur-Besbre, Jaligny-sur-Besbre, Le Donjon, Moulins, Montluçon, Varennes-sur-Allier, etc.)- 4 FabLabs (Lapalisse, Moulins, Montluçon, Varenne-sur-Allier)- 3 recycleries/ressourceries non connectées au numérique (Cusset, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Menoux)	<ul style="list-style-type: none">- Aides aux porteurs de projet et appui logistique.- Location d'espaces/outils de travail connectés.- Collecte et fabrication d'objets (bois, plastique...).	<ul style="list-style-type: none">- Les collectivités locales et intercommunalités)- Les associations
<p>Les espaces à forte dimension sociale (axés aide aux démarches en ligne) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 317 mairies et maisons communales des services.- 23 MSD, maisons des solidarités départementales (Cérilly, Bourbon l'Archambault, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Commentry...)- 11 MSAP, maisons de services au public (Marcillat-en-Combraille, Le Mayet-de-Montagne, Le Montet, Ebreuil, Huriel, etc.)- 3 Missions locales et points information jeunesse (Moulins, Montluçon, Vichy)	<ul style="list-style-type: none">- Accueil, information et orientation des usagers sur leurs démarches administratives (pôle emploi, CAF, Assurance maladie...).- Mise à disposition de postes informatiques connectés en libre accès. (MSAP, Missions locales et PIJ principalement).- Accompagnement individuel.	<ul style="list-style-type: none">- Les collectivités locales (commune, intercommunalités, département)- Les associations- La Poste

<p>Les espaces à forte dimension d'apprentissage (axés formation au numérique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 centres sociaux dont 12 proposant des ateliers (Chevagnes, Bourbon l'Archambault, Broût-Vernet, Jaligny-sur-Besbre/Neuilly-le-Réal, le Montet, etc.) - 5 médiathèques recensées proposant des ateliers ou des salles informatiques accessibles (Commentry, Moulins, Domérat, Montluçon, Gannat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers collectifs hebdomadaires axés principalement sur les personnes de 60 ans et plus dans les centres sociaux (appel à projet de la caisse d'assurance de retraite auvergne, cycle de 6 séances minimum entre 1h30 et 3h). - Accès aux outils (tablettes et/ou ordinateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales (mairies et intercommunalités) - Les associations
<p>Les espaces à forte dimension culturelle et associative</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 cafés associatifs peu informatisés (Ainay-le-Château, Cérilly, Dompierre-sur-Besbre Hérisson, Montilly, Montvicq, Saint-Christophe) - 3 maisons des jeunes et de la culture (Cosne d'Allier, Saint-Germain-des-Fossés, Montluçon) 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures ouvertes aux initiatives locales s'inscrivant dans une démarche éducative et citoyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations
<p>La bibliothèque départementale</p>	<p>Mise en place de la plateforme numérique avec « La médiathèque digitale ». 2 348 abonnés en 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département
<p>Les collèges bourbonnais</p>	<p>Equipements très importants (2 361 PC, 1 020 ordinateurs portables, 1 112 tablettes, 812 systèmes de vidéo projection Lieux de ressources de proximité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département

2. Faciliter l'inclusion numérique de tous les publics

Détecter les publics en difficulté, organiser un parcours d'accompagnement, porter un réseau d'acteurs de proximité, etc. Réussir l'inclusion numérique de tous les citoyens nécessite une réponse collective de grande ampleur. Aujourd'hui sur le terrain, les structures de l'action sociale, les associations, les centres sociaux, les bibliothèques, les acteurs de la médiation numérique ou encore les CCAS, MSD, MSAP subissent des demandes croissantes d'accompagnement numérique. Le Département, dans son rôle de coordination de l'action sociale et d'animation des partenariats du territoire, a un rôle clé à jouer dans la structuration de cette réponse collective. D'autant qu'une partie de la population, pour de multiples raisons, ne fera jamais seule.

2.1. Les aidants

2.1.1. Former les aidants

Travailleurs sociaux, agents des opérateurs de services publics, médiateurs numériques, etc. il sera nécessaire au préalable d'identifier les ressources existantes de formation, les mettre à disposition, favoriser leur bonne appropriation, et inciter au déploiement de contenus adaptés aux nouveaux usages.

Sur le terrain, cela prendra la forme d'un plan de formation des agents de la collectivité (transformation des métiers, bonnes pratiques, ressources et outils). On peut aller jusqu'à imaginer la mise en place de formations type MOOC portant sur les enjeux et bonnes pratiques de la médiation numérique. A ce titre, on peut citer FUN-MOOC, un GIP, Groupement d'Intérêt Public cofinancé par ses établissements membres (dont le CNFPT) et le ministère de l'Enseignement, qui propose un catalogue de cours en ligne.

D'ici à la fin de l'année, le Département va proposer une expérimentation sous la forme d'ateliers de formation d'inclusion numérique. Confiés au C.R.I. Auvergne (Centre Ressources Illettrisme) ces ateliers seront destinés aux aidants (travailleurs sociaux, agents des MSD, MSAP, CAF/Pôle emploi, MSA, centres sociaux, CCAS, missions locales, etc.) avec l'enjeu de participer à la création d'un réseau d'acteurs de terrain et avec les objectifs de comprendre l'écosystème numérique, partager les bonnes pratiques, détecter les usagers déconnectés, connaître les outils d'accompagnement.

18

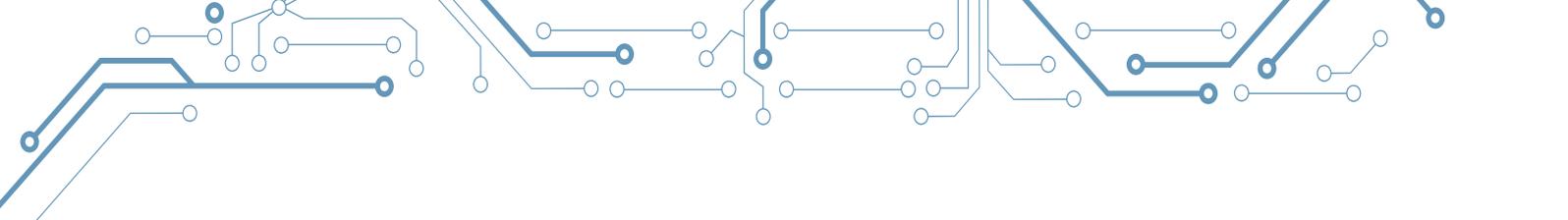
2.1.2. Renforcer le réseau des aidants

- Les volontaires en service civiques sont identifiés comme des acteurs « facilitateurs » œuvrant pour l'inclusion numérique en complémentarité des professionnels sur le terrain. Le service civique est un engagement volontaire au profit de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Seuls comptent le savoir-être et la motivation.

Le Département prévoit de recruter un volontaire en service civique sur une mission de médiation numérique et sociale et d'accès aux droits afin de conforter l'équipe prévue dans le bus numérique.

- Début 2019, le Conseil départemental lançait son premier appel à projet au sein des services dans le cadre du Prix de l'innovation. Les agents ont été invités à concourir dans deux catégories : management/modernisation de l'organisation/communication ou innovation de projet. Il se trouve que le lauréat du Prix de l'innovation de la collectivité porte sur la création d'un outil R.H. (ressources humaines) interactif de mise en relation d'offres et de besoins de compétences, ponctuelles ou temporaires. Basé sur le principe du volontariat, ce dispositif permet de décloisonner les services, dynamiser les équipes et encourager la mobilité interne. Le projet est en cours de développement en vue d'être expérimenté d'ici la fin de l'année 2019.

Dans le cadre de ce projet promu par le Prix de l'innovation 2019 de la collectivité, il est envisagé d'avoir recours à ce module accessible à toutes les directions et services de la collectivité. Une offre pourra y être déposée afin de faire connaître des besoins de renforts ponctuels et/ou temporaires sur des compétences en médiation numérique. Des agents pourront ainsi être mobilisés pour devenir des aidants numériques auprès de leurs collègues et/ou des usagers.



- Il est aussi possible de conventionner avec les structures d'éducation populaire à l'instar du Groupe La Poste, qui dans le cadre du fonds de péréquation de la présence postale, a établi une convention avec l'association PEP03 pour mettre en place des contrats de mission de médiation numérique dans trois communes du département (Molinet, Saint-Gérard-le-Puy et Noyant d'Allier).

2.1.3. Outiller les aidants

Il s'agit de mettre à la disposition des aidants des outils clé-en-main visant à améliorer leur quotidien. L'Etat, via la mission Société Numérique, a développé un certain nombre d'outils pour accompagner les individus en difficulté.

- **Le « Kit Inclusion »** : il a pour objectif de permettre à toute personne, en particulier les non professionnels de la médiation numérique, d'aborder rapidement les principaux enjeux de l'accompagnement des individus en difficulté sur les outils numériques (primo-diagnostic, conseils, démonstration, etc.). <https://kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>.

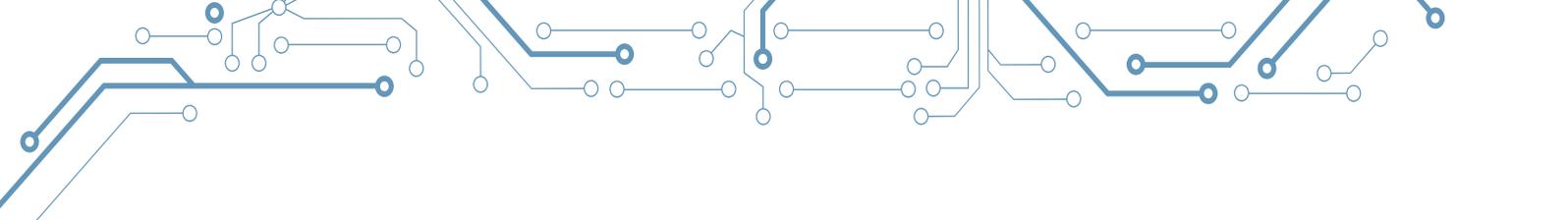
- **PIX** : ce programme gratuit a été créé afin que les usagers puissent mesurer et développer leurs compétences numériques. PIX et la Mission Société Numérique vont déployer le test « ABC Pix » : il permettra aux professionnels (intervenants sociaux, médiateurs numériques, etc.) de mieux connaître et accompagner les personnes en difficulté sur le chemin de l'autonomie numérique, éventuellement jusqu'à l'obtention de la certification Pix. Un test « ABC Diag » sera également mis en place pour le diagnostic rapide des compétences numériques de base. 2 000 épreuves ont été testées en panel, 700 tutoriels sélectionnés et recommandés dans une démarche collaborative. 270 établissements scolaires et d'enseignement supérieur sont engagés dans la démarche. <https://pix.fr>.

- **Aidants Connect** : déployé à travers une start-up d'Etat, ce dispositif doit permettre à un aidant numérique de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule et de sécuriser la réalisation par un tiers-aidant. Les premiers déploiements de l'outil sont prévus pour 2020 dans les territoires expérimentateurs (Creuse, Charente-Maritime, Drôme, Ardèche, Gironde, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche Comté, Pyrénées-Atlantiques et Sicoval). Cet outil a l'ambition d'aller plus loin que le kit de la C.N.I.L. (Commission nationale de l'informatique et des libertés) élaboré début 2019 et qui comporte un mandat formalisant l'accord entre l'aidant et l'utilisateur, par lequel ce dernier fait part de son consentement.

- **Administration +** : cette plateforme met en relation des aidants (comme des travailleurs sociaux) avec des agents d'organismes publics afin de régler les blocages administratifs pour le compte d'utilisateurs.

L'association Wetechcare, lancée par Emmaüs Connect, accompagne les collectivités dans leur stratégie d'inclusion numérique et héberge aussi des outils sur Lesbonclics.fr :

- **Les Bons Clics** est une plateforme d'apprentissage numérique à destination des apprenants (des plus débutants au plus avancés) et de leurs aidants numériques. L'apprenant y trouvera des formations sur les bases de l'ordinateur et internet (utiliser le clavier et la souris, créer une boîte mail, réaliser une recherche en ligne...) ainsi que des formations pour s'appropriier les sites publics et s'initier aux principales démarches en ligne. Grâce à leur espace professionnel, les aidants peuvent, entre autre, apprendre à animer des ateliers avec les contenus pédagogiques du site et de collaborer avec d'autres structures via la cartographie ou l'agenda partagé.



- Enfin, au-delà de ces outils d'accompagnement numérique, on peut aussi citer service-public.fr. Il est le site référence de tout agent d'accueil et notamment des secrétaires de mairie/MSAP pour apporter de l'information aux habitants et le portail national d'accès aux démarches en ligne et aux documents administratifs téléchargeables (Cerfa, etc.). Incluant la possibilité de créer un compte personnel unique donnant accès à différents services via France Connect. Dans le même ordre d'idée, mesaides-gouv.fr permet en quelques minutes d'évaluer ses droits aux prestations, mais présente quelques lacunes dans l'orientation des publics in fine.

2.2. Les usagers

2.2.1. Former les usagers

On retient généralement trois niveaux d'accompagnement :

- urgences numériques : pour ne pas perdre un droit ou une allocation ou ne pas encourir une pénalité ;
- inclusion numérique : pour gagner en autonomie ;
- montée en compétences numériques.

Zoom sur le Pass numérique : il sera adopté par 48 territoires suite à l'appel à projet lancé en mars dernier par l'Etat. L'Etat mobilise 6 millions d'euros, les collectivités complètent le financement à hauteur de 4,5 millions d'euros. Ce programme prend la forme d'un crédit de 10 à 20 heures de formation en fonction des profils d'une valeur de 50 à 100 euros. Il fonctionnera comme un titre restaurant. Les services publics de proximité (mairie, CCAS, Maisons France Services, etc.), travailleurs sociaux ou associations pourront distribuer ce crédit formation après diagnostic du besoin et orientation vers un service ou structure ad hoc pour bénéficier du crédit d'heures de formation.

A ce stade, le Conseil départemental n'a pas répondu à l'appel à projet. Des freins ont été soulevés, nuisant à la pertinence du déploiement des pass numérique dans l'Allier :

- la méconnaissance du réseau des structures à même de délivrer des formations ;
- la montée en compétences numériques dans le département est actuellement assurée de manière gratuite.

Face aux difficultés à utiliser les outils numériques, ce n'est pas la dimension financière de la formation qui constitue un frein pour les usagers. Le blocage est davantage psychologique (peur du changement, sentiment de honte, etc.). Il est donc peu probable que ceux-ci utilisent les chèques qu'on leur aura confiés.

Néanmoins, fort des 48 territoires lancés dans l'expérimentation, le Département de l'Allier ne manquera pas de suivre l'évolution du déploiement des pass numériques dans les autres territoires et de les adopter si l'expérience s'avère concluante.

Le Département veillera à soutenir et relayer à ses réseaux toutes les initiatives portées par les acteurs locaux en faveur de l'inclusion numérique via des actions de formation aux outils numériques. A titre d'exemple, on pourrait citer l'appel à projets lancé par l'Assurance Retraite qui mobilise une enveloppe financière de 2 millions d'euros destinées aux actions collectives numériques seniors. Ainsi, l'Assurance retraite prévoit le financement à hauteur de 50 % jusqu'à 100 % des initiatives portées par les acteurs de l'inclusion numérique qui permettront aux millions de retraités autonomes de bien vivre leur avancée en âge et d'avoir accès à leurs droits. Les ateliers devront s'adresser à des retraités autonomes (GIR 5 et 6) et avoir pour objectif de former au numérique, favoriser l'inclusion sociale et améliorer l'accès aux droits. Les candidatures sont à retourner pour le 31 octobre 2019 et les projets retenus seront informés début janvier 2020.

2.2.2. Outiller les usagers

Afin de faciliter l'accès des usagers aux outils numériques, le Département va équiper toutes les M.S.D. (maisons des solidarités départementales) sur la base d'une demande de nos équipes pluridisciplinaires, d'un point numérique en libre accès : soit un ordinateur, un scanner et une imprimante.

3. Accompagner le développement numérique dans les territoires

3.1. Les espaces où le public se rend (stratégie « pull », c'est-à-dire tirer l'utilisateur vers le service)

3.1.1. Les lieux dédiés à l'aide sociale et aux services au public : T.S.D. (territoires des solidarités départementales), M.S.D. (maisons des solidarités départementales), Maisons France Services, centres sociaux, missions locales, mairies, centres communaux d'action sociale, etc.)

Les trois T.S.D. (territoires des solidarités départementales) et les 23 M.S.D. (maisons des solidarités départementales) réparties sur l'ensemble du département, proposent un éventail de services pour chaque étape de la vie (petite enfance, éducation, santé, insertion, handicap, vieillissement, dépendance, etc.). Des équipes pluridisciplinaires – professionnels de l'action sociale et médico-sociale aux compétences complémentaires – conseillent les bourbonnaises et les bourbonnais pour l'accès à la santé, à la protection sociale, au logement et pour les aider dans le cadre de toutes leurs démarches.

Les 11 M.S.A.P. (maisons de services au public) ont vocation à devenir des interfaces privilégiées entre les usagers et l'administration en délivrant en un lieu unique, une offre d'accompagnement personnalisé dans les démarches de la vie quotidienne (aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative etc.).

Le 1er juillet 2019, le Premier Ministre publiait une circulaire visant à requalifier les M.S.A.P. en maisons « France Services » avec des objectifs clairs d'amélioration de la qualité du service, d'augmentation des plages horaires et d'accompagnement renforcé. De 1 300 MSAP aujourd'hui en France, l'objectif du gouvernement est de disposer de 2 000 maisons « France Services » d'ici 2022, soit une par canton.

Ce réseau, auquel il convient d'ajouter les autres lieux dédiés à l'accueil des publics (centres sociaux, missions locales, mairies, centres communaux d'action sociale, etc.) sont autant de points d'entrées pour identifier les publics en besoin de formation du numérique et les orienter vers un parcours d'accompagnement. Nombre d'entre elles ont déjà lancé des initiatives en faveur de l'inclusion numérique. Ces lieux de proximité existent et doivent permettre d'accueillir des formations au plus près des lieux de vie des usagers déconnectés ou à accompagner. D'autant que pour une parfaite prise en charge des usagers en difficulté, il convient de ne pas organiser les formations dans des endroits qui pourraient être discriminants mais dans des lieux connus du quotidien ou qui peuvent apporter une ouverture vers l'extérieur.

En tant que chef de fil de l'action sociale, le Département souhaite expérimenter dans ces lieux plusieurs réponses aux problématiques liées à la dématérialisation des demandes d'aides.

3.1.2. Les tiers-lieux

Concernant les tiers-lieux, il existe autant de façon de faire que d'initiatives, autant de tiers-lieux différents que de régions, de départements, de cultures et de personnes en France. Appelés aussi espaces de travail partagés et collaboratifs, les tiers-lieux désignent littéralement des lieux distincts du domicile et du travail permettant des rencontres et des collaborations entre plusieurs personnes ayant des activités connexes ou totalement différentes. Stricto sensu, il est presque impossible de définir aujourd'hui précisément ce à quoi ressemble un tiers-lieu, les services qu'il rend à la société ou les gens qui l'animent. Néanmoins, trois axes principaux peuvent être retenus (ancrage territorial, structure hybride et ouverture inconditionnelle à toute personne) et deux fonctions majeures : création de cohésion sociale et outil de développement économique.

Ainsi, ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et plus globalement, de trouver une solution alternative au fonctionnement traditionnel, croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, favoriser des échanges grâce aux animations et événements mis en place. Ils peuvent prendre la forme d'espaces de travail partagés (coworking, location de bureaux, salle de conférences), de lieux de création et d'innovation (fablab, foodlab, etc.) et être avant tout des lieux d'échanges où se crée du lien (en accueillant des services hybrides tels que des salles de réunions, des jardins partagés, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces de méditation culturelle, etc.). L'aspect « bottom up » (du bas vers le haut) est fondamental : le militantisme citoyen est souvent un élément moteur de la dynamique interne. Aussi, le tiers-lieu ne se décrète pas mais il est possible de favoriser son essor.

22

Le Département souhaite accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans l'Allier en jouant un rôle de facilitateur. Ainsi, il va lancer une nouvelle aide visant à créer, équiper, mettre en réseau ces espaces, en leur apportant un soutien financier (co-financement Département/Région dans le cadre du Pacte Allier). Il s'agira d'accompagner les tiers-lieux bourbonnais afin que ceux-ci puissent développer des activités de transmission des compétences et de la culture numérique et deviennent entre autres de véritables espaces d'inclusion numérique. Cet accompagnement se fera à la stricte condition de respecter un cahier des charges posant les critères de services et d'équipement attendus par la collectivité en vue d'une qualification des tiers lieux.

3.1.3. La médiathèque départementale et le réseau des bibliothèques du territoire

Elles sont clairement identifiées par le public comme des lieux de médiation numérique. Ainsi, le réseau des bibliothèques/médiathèques et des bénévoles de l'Allier doit être mobilisé. Actuellement, il compte 257 points lectures et 5 médiathèques têtes de réseau (Lurcy-Lévis, Lapalisse, Cosne d'Allier, Chantelle et Jaligny-sur-Besbre).

La médiathèque départementale déposera en 2020 une demande de labélisation auprès du Ministère de la Culture pour être reconnue « bibliothèque numérique de référence » et ainsi bénéficier d'un soutien financier et de l'expertise de l'Etat. Cette reconnaissance consiste à porter des projets visant à réduire la fracture numérique sur leur territoire : installation et/ou montée en puissance des plateformes de ressources numériques, informatisation des bibliothèques, action de formation des agents des bibliothèques pour renforcer leur rôle de médiateurs numériques auprès du grand public, mise en place de systèmes mutualisés, utilisation d'objets connectés, etc.

3.2. Les dispositifs qui vont au public (stratégie « push » c'est-à-dire pousser le service vers l'utilisateur)

3.2.1. Le bus numérique : la Bourbon'Net

L'itinérance a le vent en poupe et pas seulement à travers les « food trucks » qui fleurissent un peu partout. Elle apporte des réponses et des services concrets à ceux qui sont les plus isolés et aussi parce que la mobilité est un vrai enjeu dans les territoires ruraux. D'ailleurs, les routes de notre territoire sont depuis longtemps traversées par les camionnettes et autres fourgonnettes des boulangers, bouchers, etc. L'objectif étant toujours le même : apporter une aide, un service aux personnes là où elles sont.

Le Département de l'Allier va déployer une solution itinérante des services au public. Ainsi, sous le nom de Bourbon'Net, un bus sillonnera les routes départementales dès cet automne pour accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, les aider dans l'utilisation des outils numériques, les informer des services proches de chez eux. Le bus sera aménagé et équipé (tablettes, ressources en ligne, imprimante 3D, etc.). Les tournées et les animations des bus numériques seront conçues et pensées avec les acteurs des territoires (communes, centres sociaux, TSD, MSD, Maisons France Services, MSAP, associations de retraités, CCAS, CAF, CARSAT, CPAM, DDFIP, MSA, Pôle Emploi, etc.). A l'intérieur du bus, on retrouvera un binôme composé d'un conducteur/animateur multimédia et d'un médiateur social accès aux droits. Cette équipe sera renforcée à terme avec le recrutement de deux services civiques. Le bus pourra aussi accueillir les acteurs des territoires sur des actions de médiation ou d'animation spécifiques. Dans le cadre de la requalification des MSAP et la considération portée par l'Etat sur l'itinérance, une demande de labellisation « Bus France Services » a été formulée. Si l'expérimentation lancée avec ce premier bus s'avère positive, le dispositif sera déployé avec d'autres bus qui mailleront le territoire.

3.2.2. L'aide numérique à domicile

Des visites à domicile peuvent être envisagées par les travailleurs sociaux, notamment auprès des personnes en perte d'autonomie. En cela, le réseau des services d'aides à domicile est un vecteur de contact et d'échanges privilégié, en faveur de l'inclusion numérique.

Le Conseil départemental souhaite lancer une expérimentation en faveur de l'aide numérique à domicile en agissant sur le levier des plans d'aides A.P.A. (allocation personnalisée d'autonomie)/P.C.H. (prestation de compensation du handicap). Dans le cadre de la visite et de l'évaluation de la dépendance de la personne âgée/handicapée, il s'agira de définir et dédier un volume d'heure à de l'accompagnement numérique. Cette expérimentation devra être menée avec un service d'aide à domicile volontaire du territoire et pourra être déployée en cas de résultats positifs.

4. Rendre accessible et visible l'offre d'accompagnement numérique

4.1. Mettre en réseau les acteurs du numérique

4.1.1. Proposer l'actualisation du SDAASP

Aux rangs des prérequis dans la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique, il y a la volonté politique. Il est indispensable d'organiser une offre coordonnée et lisible des actions, et fédérer l'ensemble des acteurs.

Considérant l'enjeu que représente l'inclusion numérique dans nos territoires, le Département souhaite qu'elle puisse intégrer le S.D.A.A.S.P. (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public). Actuellement, celui-ci repose sur deux enjeux : accompagner le public dans l'accès aux services et faciliter la présence d'une offre de services de proximité adaptée aux territoires en situation de fragilité. L'un des objectifs du schéma porte sur la recherche d'un « égal accès du public à l'outil numérique et aux services numérisés ». Mais il s'agit d'aller plus loin, plus vite et plus fort et donc de soumettre à l'instance de pilotage du SDAASP d'actualiser le schéma 2018-2023 au regard du défi majeur qu'est l'inclusion numérique.

4.1.2. S'appuyer sur les structures existantes

Au niveau national, des structures existent et font référence : Emmaüs Connect, Wetechcare, La Mission Société Numérique, l'Agence du Numérique, La MedNum, etc.

Au niveau régional, on trouve les Hubs France Connectée : pour accélérer la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire et mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'inclusion numérique, la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et la Mission Société Numérique se sont associés pour faire émerger une dizaine de hubs territoriaux. Ces hubs ont vocation à incarner des têtes de réseau des acteurs de la médiation numérique. Ils fourniront un appui et des outils destinés à renforcer les actions d'inclusion et de médiation numérique. Cinq millions d'euros seront engagés en 2019-2020 pour faire émerger 11 hubs territoriaux.

Mais la mise en réseau, c'est aussi et avant tout celles des acteurs locaux qui œuvrent au quotidien pour faire du numérique un facteur d'insertion.

HINAURA est le Hub territorial de référence pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est mobilisé autour de trois objectifs : former tous les professionnels à accompagner les usages numériques de leurs publics, développer un réseau « Numérique inclusif », produire des ressources (et les rendre accessibles aux professionnels, aux publics et aux territoires). Le Conseil départemental s'est rapproché de cette structure afin qu'elle l'accompagne dans sa démarche.

De même, le Département mène une veille permanente afin de connaître et rencontrer les acteurs du territoire (associations, collectivités, etc.) qui font ou ont le projet de faire de l'inclusion numérique. Leur expertise de terrain est indispensable à la juste appréciation de la situation et des réponses à apporter.

4.2. Développer un numérique ouvert et citoyen

4.2.1. Mettre en place un géoportail du numérique dans l'Allier

La création d'un espace digital dédié à l'écosystème des usages et services numériques apparaît comme un prérequis dans la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique. D'abord, il lui apporte de la visibilité en lui offrant une vitrine de son action. Ensuite, il lui apporte de l'accessibilité en permettant aux aidants, aux usagers, aux partenaires de disposer d'un espace partagé. Cette plateforme permettrait d'agréger et de mutualiser l'ensemble des ressources, établir la cartographie des lieux accompagnant les usagers à la réalisation de leur démarche en ligne, renseigner les personnes sur l'offre numérique départementale. Elle serait un espace ouvert et accessible à tous : usagers, aidants, partenaires.

Elle pourrait proposer un annuaire des acteurs (via des fiches synthétiques avec toutes les informations utiles et possibilité de prise de rendez-vous), une carte du département (avec un système de géolocalisation permettant de localiser rapidement les ressources et d'identifier la formation, l'espace numérique le plus proche de chez soi).

Une réflexion est engagée par le Département en vue de développer un tel outil. En effet, les retours d'expériences des territoires montrent qu'il est nécessaire de rendre visible l'offre d'aide et d'accompagnement disponible sur chacun des territoires et de structurer un réseau local des acteurs de l'accompagnement pour permettre l'articulation des offres existantes.

25

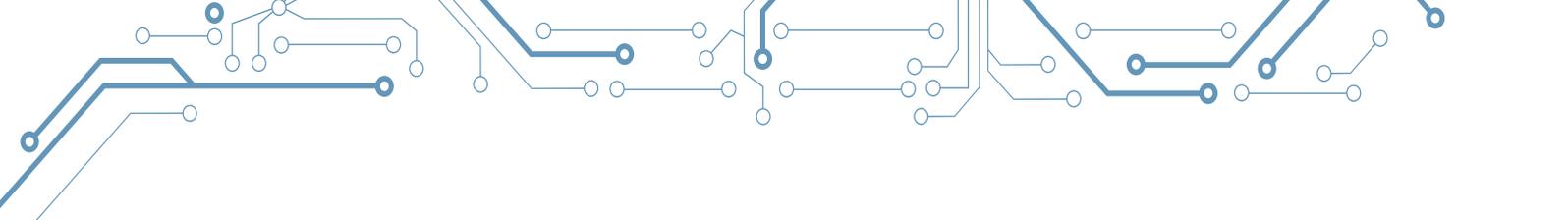
4.2.2. Poursuivre le travail de l'observatoire des services au public

Dans le cadre de son S.D.A.A.S.P. (schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public), le Conseil départemental a organisé des cartoparties (collecte de données géographiques publiées en ligne) afin d'enrichir les données du territoire

Ces initiatives collaboratives qui favorisent la participation citoyenne, seront poursuivies. D'autres pourront être lancées. En effet, il s'agit d'encourager toutes ces intentions positives et valorisantes, veillant à collecter des données utiles pour qualifier au mieux le territoire, le comprendre, en vue d'apporter des réponses adaptées aux usagers.

4.2.3. Développer les services en ligne

Le Département a développé l'accès à l'information sur différentes thématiques sur son site www.allier.fr avec des accès directs depuis la page d'accueil : transports, agenda, travaux, etc. Le guide des aides propose l'intégralité des aides départementales proposées aux EPCI, associations et particuliers. Le magazine départemental Reflets d'Allier est consultable en ligne. Les dossiers et communiqués de presse sont librement consultables et/ou téléchargeables. Pour les professionnels, une plateforme permet d'accéder et candidater aux appels d'offres de marchés publics. En matière de recrutement, les offres d'emploi du Conseil départemental s'affichent avec possibilité de répondre et/ou déposer une candidature spontanée. Il est possible de rechercher des modes de gardes sous formes de cartographie mais aussi d'accéder aux services et hébergements pour les personnes âgées et/ou handicapées. En matière de transports, le site permet l'inscription aux transports scolaires et la recherche des trajets scolaires et des lignes régulières. La carte dynamique de l'état des routes est mise à jour quotidiennement dans le cadre de la viabilité hivernale. Le site propose aussi une carte dynamique des itinéraires à vélo.



Le Conseil départemental va poursuivre son effort de développement de services en ligne et de dématérialisation. Des évolutions sont possibles notamment en matière de cartographie interactive, de mise en place de simulateurs, de formulaires numériques, dans les domaines de l'aide sociale, les transports, les travaux, l'habitat, les collèges, etc.

5. Encourager l'acquisition d'une culture numérique

L'objectif de la littératie est de travailler à l'acquisition d'une véritable « culture numérique » qui permette, selon les termes de l'Académie des Sciences, de « donner à tous les citoyens les clés du monde du futur, qui sera encore bien plus numérique que ne l'est le monde actuel, afin qu'ils le comprennent et puissent participer en conscience à ses choix et à son évolution plutôt que de le subir en se contentant de consommer ce qui est fait et décidé ailleurs. ». D'après le rapport du Conseil National du Numérique « La littératie numérique est par conséquent un levier d'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel ».

5.1. Soutenir des projets comportant une dimension numérique

Soutenir la littératie numérique, c'est considérer l'inclusion numérique comme un enjeu qui doit être traité de manière transversale et imprégner toutes les politiques de la collectivité. Qu'il s'agisse des politiques que la collectivité pilote et pour lesquelles elle définit les tenants et aboutissants ou bien à travers le soutien et les subventions qu'elle apporte aux forces vives du territoire

C'est ainsi que l'inclusion numérique doit être prise en compte dans les schémas départementaux (le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le schéma départemental des solidarités, le schéma directeur animation et vie locale, etc.), mais aussi au sein de l'action sociale : dispositifs, plans d'actions, plans d'aides, conventions en cours et à venir (la Conférence des Financeurs, le référentiel-socle des services d'aides à domicile, le plan départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions, le plan pauvreté, les plans d'aide APA/PCH, les conventions signées avec les structures d'éducation populaire, les missions locales, la fédération départemental des centres sociaux, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés avec les services d'aides à domicile, etc.).

5.2. Utiliser le numérique au service de la médiation culturelle et du patrimoine

5.2.1. Encourager les initiatives interactives et immersives

Il s'agit de valorisation d'œuvres, de monuments ou de savoir-faire (artistiques, culturels ou patrimoniaux) grâce au numérique (réalité virtuelle ou augmentée, numérisation et impression 3D), de création de nouvelles offres de contenus culturels accessibles sur Internet ou autres supports numériques (contenus de réalité virtuelle et augmentée), de création de nouvelles offres innovantes concernant l'usage de contenus et services culturels (découverte, expérience, consommation, personnalisation, etc.).

Ce sera notamment le cas dès l'été 2020 avec la visite immersive au château des ducs de Bourbon à Moulins. En plus de travaux de sécurisation et d'accessibilité du château, les visiteurs plongeront dans une exposition immersive et pédagogique sur le parcours de la flamboyante famille des Bourbons. Le numérique se mettra donc au service des vieilles pierres pour donner à voir et à entendre la fabuleuse histoire du château ducal.

Il en ira de même avec le parc Paléopolis qui, à l'instar de Lascaux IV, souhaite capitaliser sur le numérique comme recours indispensable à la médiation et au sensationnel. Ainsi, sans renier ses origines et ses acquis, le concept du parc se verra élargi à l'univers des animaux disparus et des animaux fantastiques. Enfin, PÉPIT est une initiative du CAUE. Il s'agit d'une chasse aux trésors des patrimoines bourbonnais basée sur le principe du géocaching et qui se joue grâce à une application mobile. Avec à ce jour 27 parcours, le succès auprès du grand public est au rendez-vous. Des thématiques, comme les richesses naturelles ou paysagères du Bourbonnais, méritent d'être exploitées. Aussi, un partenariat pourrait être envisagé pour expérimenter de nouveaux parcours englobant les E.N.S. (espaces naturels sensibles) et les voies vertes du département.

5.2.2. Poursuivre le développement de la médiathèque digitale

Elle est un outil au service de l'inclusion numérique en proposant aux habitants de l'Allier une offre numérique riche de nombreux contenus : e-book, formation en langues, magazines, presse, soutien scolaire, cinéma, accessible en ligne. En 2018, la médiathèque digitale comptait 2 348 abonnés.

Depuis juin 2019, le Département a décidé d'étendre cette offre à l'ensemble des communes de l'Allier et aussi d'étoffer la palette des services accessibles en ligne. Elle sera ainsi composée d'une offre élargie en livres numériques, en rééducation orthophonique, cinéma, offre en ligne de BD, mangas, comics, contes numériques, autoformation, formation en langues et au code de la route, soutien scolaire. Par ailleurs, l'accès à la médiathèque digitale se fera par un portail Internet actualisé et par le biais d'une application à télécharger sur smartphone ou tablette. Au-delà du grand public, la médiathèque digitale est également un outil de travail pour les bibliothécaires du réseau. Ils peuvent l'utiliser en support pour élaborer des animations ou en accès direct pour accompagner des publics en difficultés ou empêchés.

5.3. Utiliser le numérique au service du secteur médico-social

La problématique de la démographie médicale et de l'organisation de l'accès aux soins est au cœur des préoccupations des habitants de l'Allier. Le Conseil départemental s'est intéressé très tôt à ce sujet : précurseur avec la mise en place dès 2006 du dispositif de bourses « Wanted » (destinés à des étudiants de médecine générale qui s'engagent à s'installer en zone déficitaire), soutien à la création de 11 M.S.P. (maisons de santé pluri-professionnelles), création en 2015 d'une mission spécialisée de coordination de l'offre de santé de premier recours au sein des services du Conseil départemental pour animer ces différents dispositifs auprès des professionnels de santé et coordonner les initiatives sur les territoires. La problématique de l'accès aux soins impose aujourd'hui d'innover, d'expérimenter pour trouver de nouvelles solutions qui permettront d'assurer l'accès aux soins pour tous, y compris les personnes les plus fragiles ou les plus éloignées des pôles urbains. Ces solutions pourront notamment s'appuyer sur le développement des technologies numériques pour développer la pratique d'actes médicaux réalisés à distance (télémédecine) ou le suivi du patient par des objets connectés (e-santé). En octobre 2017, une commission spécialisée sur cette problématique d'accès aux soins a vu le jour pour réaliser un travail approfondi d'analyse et formuler des propositions d'actions.

5.3.1. Faciliter le partage des données

◆ **Le D.M.P. (dossier médical partagé)**

La loi de modernisation de janvier 2016 a confié à la CNAMTS la mise en œuvre du D.M.P. (dossier médical partagé) et surtout dossier médical numérique ! Il peut être créé par/ou à la demande du patient (bénéficiaire de l'assurance maladie) qui peut le consulter à tout moment. Il est accessible par tous les professionnels de santé (sous réserve que le patient ait donné les droits d'accès à l'ensemble PS). Le DMP est un des outils les plus prometteurs pour la transition entre deux épisodes de soins. La cible prioritaire de déploiement concerne les médecins libéraux, les centres hospitaliers ainsi que les SAMU-urgences et les EHPAD. Une connexion internet ou un réseau de téléphonie 3G/4G suffisent à l'alimentation du DMP.

La commission « offre de soins » partage avec la C.P.A.M. de l'Allier (Caisse primaire d'assurance maladie), la nécessité absolue de soutenir le déploiement du DMP. En effet cet outil trouvera son utilité et son efficacité si les professionnels de santé contribuent à son alimentation. Cet outil a montré son efficacité dans d'autres régions. Dans l'Allier, trois S.S.I.A.D. (services de soins infirmiers à domicile) du bassin de Vichy l'ont expérimenté comme support aux échanges avec le centre hospitalier de Vichy. La CPAM de l'Allier organise une campagne de sensibilisation auprès des médecins libéraux. A l'issue d'échanges avec le Département, il a été convenu qu'il serait possible d'ouvrir un DMP à bord du bus numérique La Bourbon'Net. En parallèle, une action sera aussi menée avec les EHPAD.

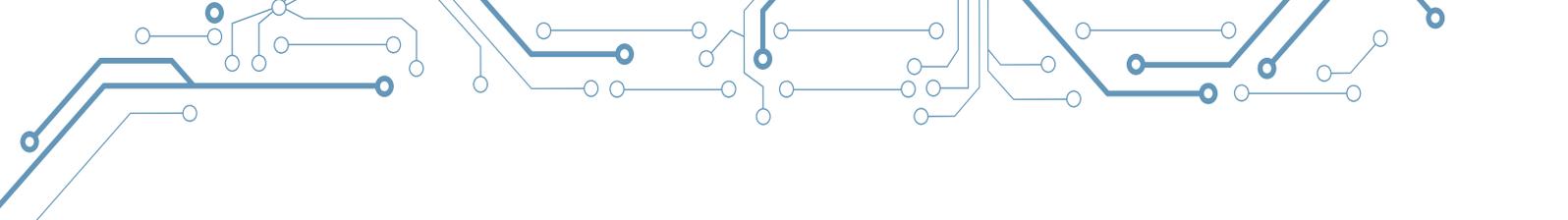
◆ **La MAIA, méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie**

C'est une méthode de travail partagé au service de la continuité des parcours des personnes ayant recours aux aides et/ou aux soins d'un territoire. Elle associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une organisation innovante : l'intégration des services d'aide et de soins. Le référentiel MAIA participe donc à une meilleure connaissance des missions de chacun. Il est exclusivement réservé aux professionnels (sanitaires, sociaux et médico-sociaux). Son accès est gratuit et sécurisé par des codes.

La MAIA03, pilotée par le Département, permet aux professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire de disposer d'un socle commun d'outils, de réponses, de modalités d'orientation vers les services ou les prestations adaptées. La logique de guichet unique cède sa place à celle de guichets dits intégrés avec sur le territoire une multiplication des points d'entrée. Chaque professionnel renseigne une fiche détaillée qui précise ses coordonnées, ses missions, ses modalités et ses moyens d'intervention, les professionnels exerçant au sein de sa structure, ses jours et horaires d'ouverture, etc. Plus il y aura de professionnels référencés et meilleur sera l'accompagnement des personnes âgées.

◆ **La télémédecine**

C'est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication et qui recouvre cinq types d'actes : la téléconsultation (consultation à distance d'un médecin), la télé-expertise (sollicitation à distance de l'avis d'un autre médecin), la télésurveillance (surveillance médicale et interprétation des données du suivi médical du patient à distance), la téléassistance (assistance à distance d'un médecin à un autre professionnel de santé pendant la réalisation d'un acte) ainsi que la réponse apportée dans le cadre de la régulation médicale des appels au SAMU17. La télémédecine ne se substitue pas aux pratiques médicales actuelles mais constitue une des réponses. Elle doit reposer sur un projet médical



pour répondre aux besoins de la population d'un territoire et des professionnels de santé. Elle soit s'intégrer dans un parcours de soins. Dans les faits, les médecins sont encore assez peu nombreux à être équipés du matériel nécessaire à la téléconsultation financé en partie par l'assurance maladie. Dans les mois, voire dans les années à venir, la téléconsultation devrait se diffuser plus largement. Le taux d'équipement va augmenter, la téléconsultation deviendra plus facile à accepter pour tous types de patients et les modes d'organisation des médecins vont continuer d'évoluer vers plus d'exercice regroupé (maisons de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.).

L'enjeu pour le Département est de développer la téléconsultation dans les EHPAD et les MSP en lien avec les centres hospitaliers pour éviter des hospitalisations en urgence ou des déplacements pour des consultations. Par ailleurs, le Département envisage de monter des actions de prévention ou de dépistage avec les mutuelles dans le bus numérique, la Bourbon'Net. Enfin, dans le cadre de partenariats d'innovation par exemple, le Département est prêt à soutenir les projets visant à l'expérimentation d'idées innovantes s'appuyant sur le numérique et les nouvelles technologies.

5.3.2. Développer des expérimentations en faveur du maintien à domicile

Le Département de l'Allier compte un habitant sur trois âgé de 60 ans et plus. Sensibiliser le plus grand nombre au bénéfice de la prévention, permettre à chacun de vivre à son domicile dans les meilleures conditions et préserver les capacités de chacun le plus longtemps possible : c'est notamment le rôle de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus (C.F.P.P.A.).

Issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, la conférence est installée officiellement en Allier depuis le 2 juin 2016. La loi réaffirme le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et plus particulièrement de l'action gériatrique en lui confiant la responsabilité de la politique de prévention de la perte d'autonomie, en étroite partenariat avec les autres financeurs de la prévention qui sont membres de droit de la C.F.P.P.A..

La C.F.P.P.A. est ainsi présidée par le Conseil Départemental, co-présidée par l'Agence régionale de santé (A.R.S.) et compte une dizaine de partenaires. Son action repose sur un schéma départemental de prévention pour une stratégie commune et partagée de la politique de prévention qui est intégré au Schéma unique des solidarités de l'Allier 2017/2021.

Un concours financier est versé au Département par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (C.N.S.A.). L'objectif est de permettre le développement d'actions à visée non commerciale de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire, d'innover et de reproduire les actions les plus pertinentes sur des territoires moins pourvus. L'ambition de la conférence est de recenser toutes les actions de prévention cofinancées ou pas par la conférence, et de les porter à la connaissance du grand public à partir du référentiel MAIA qui alimente une rubrique dédiée du site www.allier.fr.

Le Conseil départemental veillera à lancer de nouveaux appels à manifestation d'intérêt pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes de plus de 60 ans dans le cadre de la Conférence des financeurs. Il continuera d'encourager et soutenir des actions autour du maintien du lien social, de l'activité physique adaptée, de l'usage des outils numériques.

Par ailleurs, le Conseil départemental souhaite lancer une expérimentation en ce sens.

Il s'agira de tester des solutions s'adressant à des seniors autonomes vivants à domicile et visant à mieux prendre en charge les premières fragilités et améliorer le confort de vie de ces personnes : mise en place de capteurs, alerte d'un tiers par les objets connectés, coordination des acteurs et des actions autour de la personne âgée via des cahiers de liaison numérique, création d'un réseau social. Cette expérimentation sera lancée auprès d'une quinzaine de personnes âgées dotées de tablettes numériques adaptées et surtout équipées d'applications utiles face à la perte d'autonomie (interfaces conversationnelles, entretien de la mémoire, prévention des chutes, etc.).

Enfin, afin de présenter un panel de solutions techniques et domotiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le Conseil départemental souhaite créer un appartement témoin. Les équipements présentés devront répondre aux besoins du quotidien : la prise des repas, les déplacements, le confort, l'alerte en cas de chute, etc. Le but est de présenter le type d'aides et les aménagements possibles avant de les adopter à son domicile et espérer ainsi rester le plus longtemps et le mieux possible chez soi.

N.B. : Un rapport sur « les innovations numériques et technologiques en gérontologie » commandé par le conseil national de la Silver Economie, a été publié le 20 juin 2019. Il fait état d'un pack technologique favorisant le maintien de l'autonomie et l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Dans ce pack, on trouve des outils domotiques, des dispositifs de détection électroniques des chutes et de géolocalisation, des outils de traçabilité et d'accès effectifs aux soins, des verres connectés (pour lutter contre la déshydratation) ou piluliers électroniques (pour assurer l'observance), des outils luttant contre l'isolement et troubles cognitifs (robots sociaux, serious games, réalités virtuelle, etc.).

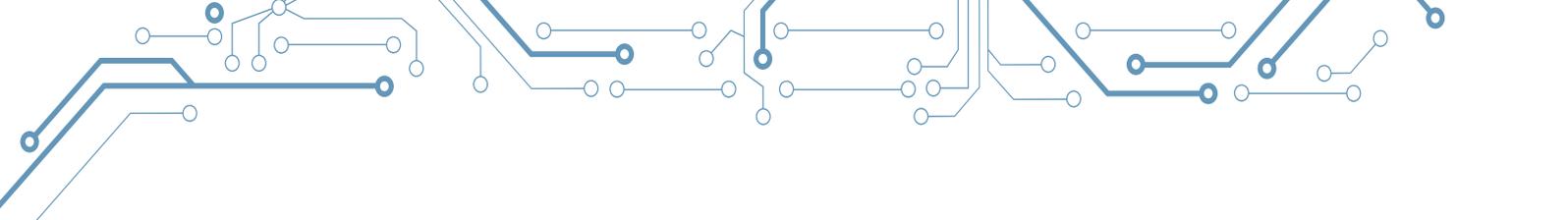
5.4. Promouvoir le numérique auprès de la jeunesse

Donner à tous les citoyens les clés du monde du futur, c'est aussi former ceux qui seront les citoyens de demain. Bien qu'utilisatrice assidue d'internet, la jeunesse se limite principalement à l'usage de quelques réseaux sociaux. Ainsi, cette génération appelée à tort « digital native » a une maîtrise du numérique bien plus inégale que ce que l'on voudrait croire et manifeste souvent sa peur des intelligences artificielles, de la robotisation du travail. D'un côté, nous avons la jeunesse : elle est à envisager comme une ressource actrice de son devenir, porteuse de potentiels et de compétences, à la recherche de modèles et de sources de motivation et d'engagement. De l'autre côté, nous avons le numérique qui, bien plus qu'un outil de communication, évoque une transformation du rapport au monde et à la connaissance. C'est un levier formidable pour accéder à l'information et au savoir, à l'expression et à la mobilisation populaire.

Travailler avec la jeunesse aujourd'hui, c'est travailler avec le numérique : accrocher les jeunes, construire la relation avec eux, développer des supports pour mieux communiquer sur les actions et le projet associatif.

5.4.1. Favoriser l'usage du numérique

Le Conseil départemental souhaite lancer un événement annuel autour de l'innovation et du numérique dans les collèges à la rentrée scolaire 2020. Il s'agirait de proposer aux collèges bourbonnais de participer à un concours autour de projets numériques innovants, avec pour enjeux de susciter l'appétence et l'intérêt chez les jeunes pour les sciences du numérique et favoriser l'esprit d'équipe, de créativité et d'initiative. Pour



mener à bien ce projet, le Département va se rapprocher de partenaires : le réseau Canopé (placé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale), il édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimé, web, mobile, TV) répondant aux besoins de la communauté éducative. Acteur majeur de la refondation de l'école, il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique) ou encore la Fondation CGENIAL (qui accompagne enseignants et animateurs dans la mise en place de projets numériques destinés aux 10-17 ans, avec le soutien de l'Education nationale).

5.4.2. S'appuyer sur le réseau des professionnels

◆ **Le dispositif « Les Promeneurs du Net »**

80 % des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Les Promeneurs sont des professionnels de la jeunesse (animateur, éducateur, etc.) qui, en complément de leurs missions au sein de leurs structures, sont présents sur les réseaux sociaux (Facebook, snapchat, etc.). Ils sont répartis sur l'ensemble du département et assurent des permanences. Ils informent, accompagnent et sensibilisent sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux et d'Internet. L'objectif est de répondre à l'ensemble des préoccupations des jeunes Bourbonnais et de rester en contact avec eux. Les Promeneurs sont identifiables facilement par les jeunes et par les parents. En devenant Promeneurs du Net, ces professionnels se sont engagés à respecter une charte. Ce projet est porté par la C.A.F. (caisse d'allocations familiales), le Conseil départemental et la D.D.S.C.P.P. (direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations) dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles.

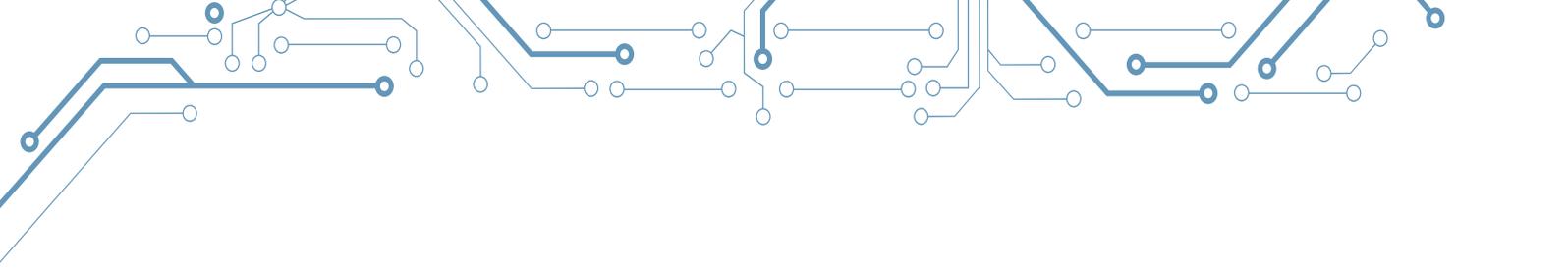
Depuis début 2019, l'Allier a rejoint ce dispositif. Dans notre département, la coordination du réseau est assurée par à la Fédération des Centres sociaux de l'Allier qui organise des temps d'échanges, d'analyse de la pratique et des formations pour accompagner au mieux les Promeneurs du Net. A ce jour, ils sont 18 Promeneurs, actifs sur les réseaux. De nouveaux Promeneurs devraient bientôt les rejoindre.

◆ **Les rencontres entre professionnels et élus de la jeunesse**

En 2002, le Conseil départemental lançait les Rencontres nationales des professionnels et élus de la Jeunesse appelées «NeuJ'Pro». Depuis, chaque année ce colloque national rassemble des spécialistes, des élus, des professionnels et des intervenants des politiques publiques en faveur de la Jeunesse. Il est organisé en partenariat avec l'ANACEJ, l'INJEP, le CNAJEP, l'ADF, le FFJ, le CNFPT, le Journal de l'Animation, Vichy Communauté et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Du 9 au 11 octobre 2019, la 18e édition anniversaire du NeuJ'Pro se tient au Centre omnisports de Vichy. Pour la première fois et pour trois ans, le colloque est thématique et porte sur les politiques Jeunesse et Numérique. Considérant le double enjeu du numérique et de la jeunesse, il s'agira de développer des réflexions globales, de présenter des dispositifs impulsés au niveau national mais aussi de découvrir des expériences initiées dans les territoires par les collectivités, les structures professionnelles ou le monde associatif.







LE FINANCEMENT



5/ LE FINANCEMENT

De manière générale, les financements mobilisés et mobilisables sur l'inclusion numérique émanent de :

◆ **L'Union Européenne** : F.S.E. (fonds social européen), F.E.D.E.R. (fonds européen de développement économique et régional) ;

◆ **L'Etat** : des actions spécifiques d'inclusion numérique sont menées dans les ministères (Culture, Education) et à travers le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Des financements sont également destinés aux collectivités et aux acteurs locaux : D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires), P.I.A. (plan d'investissement d'avenir), Parcours Emploi Compétence, Fonds de revitalisation, plan d'action Cœur de Ville) ;

- **les administrations publiques avec services aux usagers dématérialisés** : Préfecture, Pôle Emploi, CNAF, CNAV, CNAM, MSA, La Poste, GRDF, CPAM, ANAH, etc. ;

◆ **la Région** : via notamment le programme régional de formation ;

◆ **le Département** ;

◆ **Les Villes et intercommunalités** ;

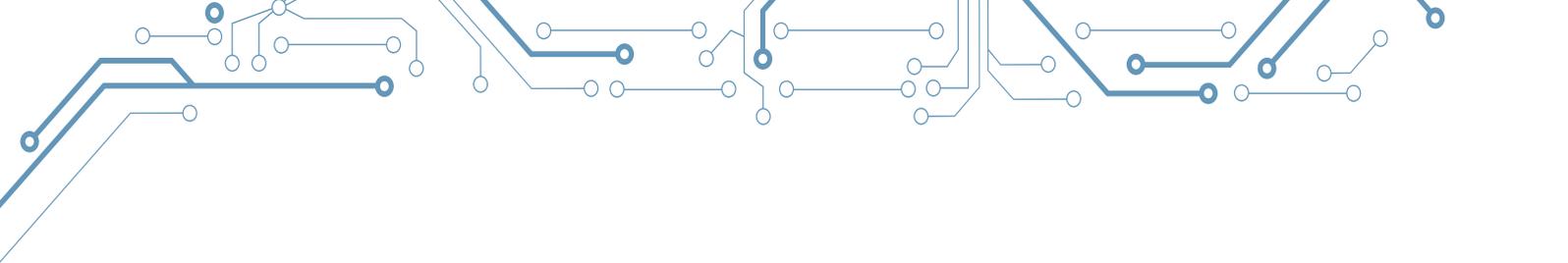
◆ **Les co-financements** : contrats plans Etat Région, financement des MSAP (via le fonds postal de péréquation territoriale, le FNADT, fonds national d'aménagement et de développement du territoire, les fonds inter-opérateurs, les aides des collectivités, etc.) ;

◆ **Les fondations d'entreprises** : Orange, SFR, etc.

Dans le cas spécifique de l'Allier, le Département dispose de deux leviers financiers principaux, pour accélérer la mise en œuvre de l'inclusion numérique sur son territoire :

◆ **Le Pacte régional pour l'Allier** : signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2019-2021, il fait de la lutte contre la fracture numérique l'une des politiques prioritaires de la collectivité. Ainsi, la Région soutient le Département dans le déploiement du Très Haut Débit avec le co-financement de trois pylônes de téléphonie mobile (135 000 € Département ; 300 000 € Région). La mise en circulation de bus numériques allant au-devant des usagers pour les accompagner dans leurs démarches est cofinancée à hauteur de 200 000 € par le Département et 200 000 € par la Région. Enfin, dans le cadre de l'optimisation du maillage du territoire en tiers-lieux (nouveaux espaces numériques générateurs de lien social), une enveloppe d'un montant de 800 000 € (400 000 € Département, 400 000 € Région) est prévue sous la forme de subvention d'investissement.

◆ **La mobilisation des dispositifs départementaux** : il s'agit de valoriser le numérique en lui réservant une place de première ordre dans l'ensemble des dispositifs départementaux (dispositifs, plans d'actions, plans d'aides, conventions en cours et à venir, etc.). Reste à définir pour chacun de ces dispositifs la part dévolue au numérique et sa modalité d'expression (montant, taux, conditionnement de l'aide, critères d'éligibilité, etc.).





Conseil départemental de l'Allier
1 avenue Victor-Hugo - BP 1669
03016 Moulins Cedex

Avec le soutien financier de **La Région** 
Auvergne-Rhône-Alpes



Rejoignez-nous sur allier.fr    

Allier
le Département 